



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ OIL OF BLACK PEPPER

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OIL OF BLACK PEPPER

Numéro du produit 63328

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie Agro-Alimentaire Additif de nourriture / alimentation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 63328

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

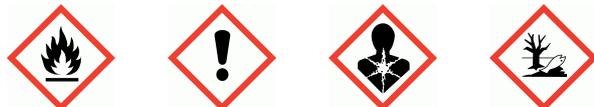
Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

## OIL OF BLACK PEPPER

<b>Mentions de danger</b>	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Contient</b>	(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE, 2-PINENE, PIN-2-(10) ENE, 3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE, GAMMA BISABOLENE, p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 7705-14-8                      Numéro CE: 231-732-0 Facteur M (aigu) = 1                              Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>PIN-2-(10) ENE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 127-91-3                      Numéro CE: 204-872-5 Facteur M (aigu) = 1                              Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

## OIL OF BLACK PEPPER

<b>2-PINENE</b> <span style="float: right;"><b>10-30%</b></span>		
Numéro CAS: 80-56-8	Numéro CE: 201-291-9	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE</b> <span style="float: right;"><b>5-10%</b></span>		
Numéro CAS: 13466-78-9	Numéro CE: 236-719-3	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>GAMMA BISABOLENE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 495-62-5	Numéro CE: 207-805-8	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304		
<b>p-MENTHA-1,4(8)-DIENE</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>		
Numéro CAS: 586-62-9	Numéro CE: 209-578-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982324-34-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1B - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## OIL OF BLACK PEPPER

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTEZ RAPIDEMENT UN MEDECIN !
------------------------------------	--

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Oxydes des substances suivantes: Carbone.
-----------------------------	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

## OIL OF BLACK PEPPER

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Stocker à des températures supérieures à 8°C.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE**

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 50 ppm 300 mg/m<sup>3</sup>

##### **PIN-2-(10) ENE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 20 ppm

##### **p-MENTHA-1,4(8)-DIENE (CAS: 586-62-9)**

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.12 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.45 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.26 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 5.2 µg/l eau de mer; 0.52 µg/l Station d'épuration des eaux usées; 3 mg/l Sédiments (eau douce); 0.581 mg/kg Sédiments (eau de mer); 58.1 mg/kg Sol; 113 µg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### **Equipements de protection**



**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

## OIL OF BLACK PEPPER

<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Claire (ou pâle). Vert.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	50°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.864 - 0.884 @ 25°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.

## OIL OF BLACK PEPPER

**Propriétés comburantes** Pas d'information disponible.

### 9.2. Autres informations

**Indice de réfraction** 1.479 - 1.488

**Taille de particules** Pas d'information disponible.

**Poids moléculaire** Pas d'information disponible.

**Volatilité** Pas d'information disponible.

**Concentration de saturation** Pas d'information disponible.

**Température critique** Pas d'information disponible.

**Composé organique volatile** Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 4.545,45

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

## OIL OF BLACK PEPPER

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### *PIN-2-(10) ENE*

#### *Toxicité aiguë - orale*

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5.000,0

Espèces Rat

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> 5000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 5.000,0

#### *Toxicité aiguë - cutanée*

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5.000,0

Espèces Lapin

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5.000,0

#### *Danger par aspiration*

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires.

## OIL OF BLACK PEPPER

<b>Ingestion</b>	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### 2-PINENE

#### Toxicité aiguë - orale

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	500,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	DL <sub>50</sub> 3700 mg/kg, Orale, Rat
<b>ETA orale (mg/kg)</b>	500,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	5.000,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> 5000 mg/kg, Cutanée, Rat
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	5.000,0

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### 3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE

#### Toxicité aiguë - orale

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	4.800,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	DL <sub>50</sub> 4800 mg/kg, Orale, Rat
<b>ETA orale (mg/kg)</b>	4.800,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> 1.5 mg/kg, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat
--	---

### p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

#### Toxicité aiguë - orale

<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	DL <sub>50</sub> 3850 mg/kg, Orale, Rat
--	---

#### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin
--	---

#### Sensibilisation cutanée

## OIL OF BLACK PEPPER

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.  
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations écologiques sur les composants

#### PIN-2-(10) ENE

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2-PINENE

**Écotoxicité** Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Informations écologiques sur les composants

#### (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### PIN-2-(10) ENE

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, 48 heure: 2.2 mg/l, Daphnia magna

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### 2-PINENE

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

## OIL OF BLACK PEPPER

Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL <sub>50</sub> , 48 heure: 6.74 mg/l, Daphnia magna
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
NOEC	0.01 < NOEC ≤ 0.1
Dégradabilité	Non rapidement dégradable
Facteur M (chronique)	1

### 3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L <sub>50</sub>	0.1 < C(E)L <sub>50</sub> ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 48 heure: 10 - 100 mg/l, Daphnia magna
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	1

### p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L <sub>50</sub>	0.1 < C(E)L <sub>50</sub> ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 0.72 - 6.104 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 48 heure: 5.184 mg/kg, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE <sub>50</sub> , 72 heure: 5.4 mg/l, Algues Chronic, NOEC, 72 heure: 3.47 mg/l, Algues
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### PIN-2-(10) ENE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

#### 2-PINENE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

### 3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE

## OIL OF BLACK PEPPER

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

### *p-MENTHA-1,4(8)-DIENE*

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 72%: 28 jour  
OECD 301D

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

### *p-MENTHA-1,4(8)-DIENE*

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 3.7

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

### *PIN-2-(10) ENE*

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### *2-PINENE*

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

## OIL OF BLACK PEPPER

N° ONU (ADR/RID)	1197
N° ONU (IMDG)	1197
N° ONU (ICAO)	1197
N° ONU (ADN)	1197

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
Nom d'expédition (IMDG)	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER (CONTIENT (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYLCYCLOHEXENE, PIN-2-(10) ENE)
Nom d'expédition (ICAO)	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID
Nom d'expédition (ADN)	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30

## OIL OF BLACK PEPPER

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

##### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

##### Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P5c E1

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## OIL OF BLACK PEPPER

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>Kow: Coefficient de partage octanol-eau.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.</p> <p>FBC: Facteur de bioconcentration.</p> <p>DBO: Demande biochimique en oxygène.</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.</p> <p>DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> <p>LE50: limite d'exposition 50</p> <p>hPa: Hektopaskal</p> <p>LL50: Lethal Chargement cinquante</p> <p>OCDE: Organisation de coopération et de développement économique</p> <p>POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau</p> <p>Un appareil respiratoire autonome: SCBA</p> <p>STP Stations d'épuration</p> <p>COV: Composés organiques volatils</p>
<b>Sigles et abbréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>
<b>Références littéraires clés et sources de données</b>	Information du fournisseur.
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	<p>Asp. Tox. 1 - H304: Méthode par le calcul. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Skin Sens. 1 - H317: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 1 - H410: Méthode par le calcul.</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	29-12-21

## OIL OF BLACK PEPPER

<b>Numéro de version</b>	1.000
<b>Numéro de FDS</b>	63328
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.